



FACE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES

des initiatives locales
et des actions de long terme

VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE POUR UNE INFORMATION ENCORE PLUS EFFICACE ?

INTRODUCTION p. 345

DE NOUVEAUX VECTEURS D'INFORMATIONS p. 347

DES TRAVAUX EXPLORATOIRES POUR AMÉLIORER
LA CONNAISSANCE DES MÉCANISMES EN JEU p. 353

DES APPROCHES ÉCONOMIQUES
COMPLÉMENTAIRES POUR MIEUX APPRÉHENDER
LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES p. 361

Relever les défis écologiques auxquels la société est confrontée (changement climatique, érosion de la biodiversité, dégradation de la qualité des milieux, épuisement des ressources naturelles, etc.) passe notamment par un changement dans les styles de vie ou les modèles de développement économique. Sous l'impulsion des stratégies nationales ou locales (agenda 21, schémas régionaux, etc.) et des mesures incitatives ou réglementaires mises en place tant au niveau national qu'euro-péen, des initiatives locales et nationales sont déjà engagées dans ce sens (voir chap. « *Vers des modes de vie et de consommation durables ?* », p. 253, « *Vers un rapprochement des activités économiques et de l'environnement ?* », p. 291, « *Vers des territoires moins exposés ?* », p. 319). Toutefois, un long chemin reste encore à parcourir, d'autant plus que cette dynamique se heurte à des difficultés.

Le fonctionnement des milieux et des systèmes biologiques mis à contribution pour les besoins de consommation ne suit pas des logiques linéaires et les conséquences de la dégradation ou de l'érosion de telle ou telle ressource ne sont pas suffisamment rapides ou visibles. Cette **absence de signaux perceptibles** pour tous ne permet donc pas une réelle prise de conscience de l'ampleur des problèmes posés par le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux, qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité des économies.

De nombreux biens, produits ou équipements mis sur le marché et utilisés quotidiennement apportent des services importants à ceux qui les possèdent. Les progrès de la recherche et l'amélioration de la connaissance des mécanismes environnementaux qui en résultent permettent maintenant de mieux apprécier les impacts potentiels sur la santé de certaines substances (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, particules fines, etc.) ou du fonctionnement de certains appareils (ondes radioélectriques, etc.) – (voir chap. « *Exposition aux risques environnementaux chroniques* », p. 230). Abandonner ou réduire l'usage de ces équipements ou produits s'avère toutefois difficile sans solution alternative, d'autant plus en l'absence d'effets immédiats visibles sur la santé.

Le citoyen, notamment en tant que consommateur, est également fréquemment confronté à des **informations contradictoires**. Même si des progrès en la matière sont perceptibles, la publicité informe encore le consommateur dans un sens pas toujours favorable à l'environnement¹. De même, l'apparition « d'une mosaïque de labels »² et de signes de qualité environnementale peut être source de confusion. Ainsi, ne

disposant pas d'une information suffisante et transparente sur les impacts environnementaux des produits qu'il envisage d'acquérir, le consommateur ne peut les comparer et orienter son choix vers davantage de durabilité.

Le déficit de connaissance et d'informations disponibles sur certains sujets émergents à forts enjeux économiques est propice aux **controverses** (voir chap. « *Controverses* », p. 32), ce qui peut être préjudiciable à la qualité et au bon déroulement des débats publics sur des sujets majeurs.

Dans ce contexte, **l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des mécanismes en jeu**, parfois complexes, **s'avère donc primordiale**, au même titre que l'information des citoyens. La participation du public prônée par la Convention d'Aarhus (voir. Chap. « *Convention d'Aarhus* », p. 27) suppose en effet une information préalable du citoyen, le droit à l'information étant inséparable du droit à la participation du public. En France, les droits à l'information et à la participation en matière d'environnement sont garantis constitutionnellement (article 7 de la Charte de l'environnement). La loi de décembre 2012 sur la participation du public a par ailleurs renforcé les dispositifs pratiques de consultation et de participation du public.

En réponse à la convention d'Aarhus³, au fil des années, **l'information disponible en matière d'environnement s'est enrichie**, de plus en plus d'acteurs mettant à disposition les informations dont ils disposent.

Dans le même temps, les citoyens et les associations sollicitent régulièrement les autorités publiques pour obtenir des informations complémentaires sur les projets dont elles sont à l'origine. Parmi les litiges pour lesquels la commission d'accès aux documents administratifs (Cada) a eu à statuer, 6,5 % relèvent de l'environnement, pourcentage stable depuis 2009. Ces litiges portent principalement sur des études d'impact ou des projets d'assainissement et sur les risques naturels et technologiques.

Devant l'abondance, la diversité et la dispersion des sources d'informations environnementales, l'enjeu pour le citoyen est maintenant de se repérer et d'accéder rapidement et simplement à l'information adaptée à ses besoins.

En effet, compte tenu de la complexité des mécanismes en jeu, la mise à disposition d'informations complémentaires fiables et synthétiques permettant à chacun de faire des choix en toute connaissance de cause est nécessaire. Rendre compréhensible le complexe est aujourd'hui incontournable. Le développement de la diffusion des données et informations environnementales *via* le web constitue une réponse, au même titre que l'éducation à l'environnement et au développement durable et que l'affichage environnemental des produits.

¹ Autorité de régulation professionnelle de la publicité, Ademe, 2013. – *Publicité et environnement : bilan 2012 (rapport d'études)* – 28 p. (http://www.arpp-pub.org/6e_rapport_pub_environnement.html)

² Ademe, 2014. – *Les logos environnementaux sur les produits – Panorama des logos sur des produits de notre quotidien* – 21p. (http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_logos_environnementaux_produits.pdf)

³ *Rapport d'exécution de l'année 2011 de la convention d'Aarhus en France* : http://www.toutsurlenvironnement.fr/files/RAPPORT_AARHUS-3.pdf

ZOOM SUR...

De multiples sources d'informations en matière d'environnement

Un nombre croissant d'acteurs met à disposition du public des informations environnementales, *via* leur site internet.

Des organismes internationaux

La France, comme tous les États membres, doit rapporter au niveau européen des informations concernant l'exécution des textes communautaires dans différents domaines environnementaux (eau, déchets, air, etc.). Les informations transmises et disponibles sur des sites internet dédiés (rapportages européens⁴ sur l'eau) ou sur les sites internet institutionnels (direction générale de l'environnement de la Commission européenne⁵, Eurostat⁶, Agence européenne pour l'environnement⁷) constituent autant de sources d'informations complémentaires.

Des organismes publics nationaux

• ministère en charge de l'Écologie et son service statistique (SOeS) : le service statistique met à disposition du public de nombreuses données cartographiées (Geoidd⁸) et données thématiques (webEider⁹) – (Ifen sur la période 1994-2008 ; SOeS depuis 2008). Le site internet du SOeS¹⁰ apporte d'autres outils permettant une meilleure compréhension des enjeux environnementaux (Essentiel sur, Indicateurs, Chiffres-clés, etc.). En 2013, le site a enregistré près de 630 000 visites et 2 000 000 pages vues. Ces informations sont complétées, tous les quatre ans depuis 1994, par la publication d'un rapport sur l'état de l'environnement¹¹ dont le présent document constitue la sixième édition.

• établissements publics : Cerema, Ademe, agences de l'Eau, agences des Aires marines, Andra, Anses, BRGM, conservatoire du Littoral, Ifremer, IGN, Ineris, Inra, IRSN, Météo France, MNHN, ONCFS, Onema, Parcs nationaux, VNF, InVS, etc.

• observatoires thématiques : Observatoire national de la biodiversité, Observatoire national de la mer et du littoral, Gis Sol, Observatoire national des risques naturels, Observatoire national de la qualité de l'air intérieur, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, etc.

Des organismes publics locaux (régions/départements) :

• services déconcentrés de l'État en région : Dreal, Dir(M), etc.
 • services déconcentrés de l'État en département : DDT(M), etc.
 • collectivités territoriales : conseils régionaux, conseils généraux, communes, EPCI, etc.
 • agences régionales de l'environnement
 • associations loi 1901 : Aasqa, etc.
 • observatoires territoriaux : Observatoire de l'environnement en Poitou-Charentes, Observatoire départemental de l'environnement en Morbihan, etc.

Des sites, portails, guides et services d'actualités thématiques spécialisés :

Agora 21, Portail « EauFrance », Portail « Santé environnement travail », Portail « Substances chimiques », Prim.net, Actu-environnement, Environnement-online.com, Enviro2b, Médiaterre, notre-planete.info, etc.

L'amélioration de la connaissance des sujets émergents en lien avec les problématiques santé/environnement ou le développement de nouveaux outils visant à faciliter la compréhension de certains enjeux environnementaux complexes participent également d'une meilleure information du public et donc d'un renforcement de son implication dans les processus de décision. Le programme « Concertation-décision-environnement » du ministère en charge de l'Écologie explore ce sujet¹² dans un contexte où, depuis le début des années 1990, les dispositifs

de concertation se développent (participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement, conception de projets, etc.).

Tenter de donner une valeur monétaire aux services rendus par les écosystèmes est également un axe de travail de nature à mieux intégrer les conséquences des décisions individuelles et collectives dans l'environnement.

⁴ Site internet du rapportage français sur l'eau : www.rapportage.eaufrance.fr

⁵ Commission européenne – direction générale Environnement : <http://ec.europa.eu/environnement>

⁶ Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

⁷ Agence européenne pour l'environnement : www.eea.europa.eu/fr

⁸ Cartographie interactive Geoidd : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cartographie/ar/cartographie-interactive-geoidd-france.html

⁹ Base de données Eider : www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/

¹⁰ Site internet du SOeS : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/

¹¹ Les éditions 1994, 1998, 2002, 2006, 2010 du rapport français sur l'état de l'environnement : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-densembles/2158/1098/rapports-lenvironnement-france.html

¹² Medde-CGDD - Programme de recherche « Concertation-décision-environnement » : <http://concertation-environnement.fr>